

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 04 / F. 024 475 76 49  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 35 du 28.08.2015  
Piliers du 28.08.2015  
au 28.09.2015

Monthey, le 26 août 2015

N/réf. ECO/jc

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : M. François-Victor Lambert, Case postale 198, 1870 Monthey 1.  
Situation : parcelles Nos 58, 57 et 44, folio 1, au lieu-dit « Quartier du Châtelet », situées en zone CA, centre, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de RB Immo SA et de la commune de Monthey; coordonnées : 2'562'009/1'122'479; dossier déposé le 5 août 2015.  
Objet : modification partielle des sous-sols du projet autorisé le 29 juin 2009.
- Requérants : Mme et M. Annick et Hermann Bonvin, Rte du Chili 2A, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 5164, folio 19, au lieu-dit « Creuse », située en zone R6, habitation collective C, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'600/1'123'025; dossier déposé le 19 août 2015.  
Objet : création d'un jardin de quartier avec cabanons et 7 places de parc / modification partielle du projet paru au bulletin officiel No 10 du 6 mars 2015.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation à l'alignement de la route communale pour les places de parc.
- Requérant : Atelier d'architecture Anerka Sàrl, Rte du Chili 2A, 1870 Monthey.  
Situation : parcelle No 21, folio 1, au lieu-dit « Truet », située en zone centre du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Mme et M. Annick et Hermann Bonvin ainsi que de M. Stéphane Carraux; coordonnées : 2'562'150/1'122'550; dossier déposé le 19 août 2015.  
Objet : changement d'affectation de locaux techniques en habitation, création de balcons et modification des ouvertures de façades.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation à la longueur de l'empiètement en saillie du balcon.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 28 septembre 2015 à 18.00 heures